

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 11 février 2022

**Étaient présents** : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

**Étaient absents excusés** : M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER

**Absent non excusé** : M. Damien FANCELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2021

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

### **DÉLIB 7.2-004/2022 : VOTE DES DEUX TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de ne pas majorer les taux des taxes pour l'année 2022

**Les taux seront les suivants :**

- Foncier bâti : 9,42 %
- Foncier non bâti : 50,51 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 24 février 2022  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20220221-2022DEL004-DE  
Reçu le 28/02/2022

